

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

~~~~~

Date de convocation : 6 avril 2017

L'an deux mille dix sept, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** DAYDE Francis, HILAIRE Christine, DUFFAU Pierre, BLANCHOIN Eliane, GLAZEWSKI Nathalie, UBASSY Robert, CHAMPEAU Alain, POURRAZ Mylène, BERGERET Sylvie, BOUTEILLON Malorie, CUOQ Virginie, SZABO Jacques, COLONGIN Michel, FORD Odile.

**Etaient absents excusés :** JOUVE André, MASSIBOT Michelle, SANCHEZ DEL VALLE Rafael et MOURIER Patrick.

Procuration de M. JOUVE André à M. DAYDE Francis, de Mme Michèle MASSIBOT à Mme BLANCHOIN Eliane, de M. Patrick MOURIER à M. GROSSET Jean-Marie et de SANCHEZ DEL VALLE Rafael à Mme BOUTEILLON Malorie.

M. Pierre DUFFAU a été nommé secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 13 mars 2017 est approuvé après lecture.

## **1) Service Eau et Assainissement**

### **a) Choix du mode de gestion du service eau et assainissement : renouvellement de la délégation de service public**

M. le Maire explique que les contrats de délégation passés avec la SAUR concernant le service d'eau potable et d'assainissement arrivent à échéance le 31 décembre 2017. La Commune doit donc procéder au renouvellement de cette délégation.

Conformément à l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016, complétée par le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016, ce renouvellement doit suivre une procédure qui impose des règles de publicité et de transparence : l'importance des enjeux économiques pour les sociétés en compétition et une grande rigueur dans le déroulement de la procédure de renouvellement de la délégation.

Pour ces raisons, la commune s'est assurée la collaboration d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'instruction de la procédure

de renouvellement de la délégation. Le cabinet AF Conseil a été chargé de cette mission.

Le conseil municipal a pris connaissance des deux rapports présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur exploitant des services d'eau et d'assainissement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de l'exploitation des services eaux et assainissement dans le cadre d'une délégation de service public et donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes pièces relatives à ces affaires.

**b) Compte Administratif 2016 du Service Eau et Assainissement :**

M. Pierre DUFFAU présente le compte administratif 2016 du Service Eau et Assainissement.

| <b>FONCTIONNEMENT</b>    | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Résultats</b>    |
|--------------------------|-----------------|-----------------|---------------------|
| Fonctionnement 2016      | 583,00 €        | 86 880,91 €     | + 86 297,91 €       |
| Résultat à affecter 2015 |                 |                 | <b>165 452,24 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Résultats</b> |
|-----------------------|-----------------|-----------------|------------------|
| Investissement 2016   | 15 844,80 €     | 23 975,67 €     | 8 130,87 €       |

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget du service de l'eau et assainissement

**b) Affectation du Résultat 2016 du service Eau et Assainissement :**

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, soit 251 750,15 €, décide de l'affecter à la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

**c) Budget Primitif Service Eau et Assainissement 2017 :**

| <b>FONCTIONNEMENT</b> | <b>Dépenses</b>     | <b>Recettes</b>     |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Fonctionnement 2017   | 338 750,15 €        | 338 750,15 €        |
| <b>Total</b>          | <b>338 750,15 €</b> | <b>338 750,15 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b> | <b>Dépenses</b>     | <b>Recettes</b>     |
|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Investissement 2017   | 366 546,35 €        | 366 546,35 €        |
| <b>Total</b>          | <b>366 546,35 €</b> | <b>366 546,35 €</b> |

Les travaux programmés pour 2017 sur le budget eau et assainissement sont la réhabilitation du réseau d'assainissement situé dans le canal. La maîtrise d'œuvre a été confiée à la société CEREG et les travaux sont prévus en septembre 2017 lorsque les débits d'eau sont au plus bas.

L'ensemble du conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 du Service Eau et Assainissement.

#### **4) Commune :**

##### **a) Compte Administratif 2016 de la Commune :**

M. Pierre DUFFAU présente le compte administratif 2016 de la Commune.

| <b>FONCTIONNEMENT</b>          | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Résultats</b>      |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------------|
| Fonctionnement 2016            | 1 207 285,09 €  | 1396 879,27 €   | 189 594,18 €          |
| Résultat antérieur reporté     |                 |                 | 96 880,78 €           |
| Résultat à affecter 2016       |                 |                 | <b>286 474,96 €</b>   |
| <b>INVESTISSEMENT</b>          | <b>Dépenses</b> | <b>Recettes</b> | <b>Résultats</b>      |
| Investissement 2016            | 1 698 023,74 €  | 1 430 086,87 €  | - 267 936,87 €        |
| Résult. antérieur reporté 2015 |                 |                 | - 239 337,02 €        |
| Solde d'exécution déficitaire  |                 |                 | <b>- 507 273,89 €</b> |
| Restes à réaliser              | 228 106,00 €    | 512 191,50 €    | <b>+ 284 085,50 €</b> |
| <b>Besoin de Financement</b>   |                 |                 | <b>- 223 188,39 €</b> |

Les investissements réalisés en 2016 sont : la construction de la maison de santé, achèvement des travaux de l'épicerie, achèvement de la salle du conseil municipal et l'agrandissement des archives, la création de deux bureaux d'accueil en rez-de-chaussée de la mairie, les travaux de voirie 2015 et les barrières du skate park, l'aménagement de la Place des Escourneaux, l'achat de téléalarmes, la restauration du tableau de l'Eglise « Sainte Agathe », les menuiseries et le mobilier d'une classe pour l'école maternelle, le renouvellement du matériel informatique de la bibliothèque.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 2016 du budget communal.

### **b) Affectation du résultat 2016 de la Commune :**

Le Conseil municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, soit 286 474,96 € décide d'affecter 223 188,39 € à la section d'investissement du budget primitif 2017 (article 1068), le solde disponible, d'un montant de 63 286,57 € étant affecté à la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

### **c) Vote des 3 taxes :**

M. le Maire propose de ne pas modifier les 3 taxes.

|                                 | <b>Taux de<br/>Grillon</b> | <b>Taux moyen</b>    | <b>Taux moyen</b> |
|---------------------------------|----------------------------|----------------------|-------------------|
|                                 | <b>Depuis 2009</b>         | <b>départemental</b> | <b>national</b>   |
| <b>Taxe d'habitation</b>        | <b>7,13</b>                | 23,35                | 23.38             |
| <b>Taxe foncière (bâti)</b>     | <b>22,9</b>                | 22,96                | 20,85             |
| <b>taxe foncière (non bâti)</b> | <b>43,45</b>               | 55,89                | 49,31             |

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux.

### **d) Budget Primitif de la Commune 2017 :**

Les projets de travaux d'investissement 2017 sont les suivants : achèvement de la construction de la maison de santé et de l'aménagement de la Place des Escourneaux, l'acquisition du terrain pour agrandir le cimetière, acquisition des tapis pour l'école élémentaire, la réfection de la toiture de l'école maternelle, le déplacement de la Bibliothèque, rénovation du préau de l'école élémentaire, la création d'une salle multi activités pour les écoles, la rénovation du logement au dessus de l'épicerie, l'achat de téléalarmes, la restauration d'un tableau à l'église « Saint Sébastien », voirie 2017, un panneau d'informations, l'acquisition d'un piano pour l'association Arabesques, une chambre froide pour la cantine et le Plan Local d'Urbanisme.

| <b>FONCTIONNEMENT</b>                       | Dépenses              | Recettes              |
|---------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Fonctionnement 2017                         | 1 314 837,00 €        | 1 410 014,00 €        |
| Virement à la section d'investissement      | 158 463,57 €          |                       |
| Affectation excédent antérieur reporté 2016 |                       | 63 286,57 €           |
| <b>Total</b>                                | <b>1 473 300,57 €</b> | <b>1 473 300,57 €</b> |

| <b>INVESTISSEMENT</b>                         | Dépenses              | Recettes              |
|-----------------------------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Investissement 2017                           | 1 531 026,00 €        | 681 784,50 €          |
| Remboursement capital d'emprunt               | 83 000,00 €           |                       |
| Affectation du résultat 2016 à l'article 1068 |                       | 223 188,39 €          |
| Emprunts *                                    |                       | 1 057 863,43 €        |
| Virement de la section de fonctionnement      |                       | 158 463,57 €          |
| Déficit d'investissement reporté 2016         | 507 273,89 €          |                       |
| <b>Total</b>                                  | <b>2 121 299,89 €</b> | <b>2 121 299,89 €</b> |

\* Emprunts : sont composés de 461 471,00 € correspondants aux demandes de subventions non notifiées et 596 392,43 € de besoin d'emprunt sur l'exercice 2017. Les projets de construction de la bibliothèque et de la salle multi activités sont subordonnés à l'octroi des subventions sollicitées.

M. Pierre DUFFAU explique que cette année encore la commune a accusé plusieurs baisses de ses recettes. En effet, sur les recettes des 3 taxes une baisse de 10 000 € a été constatée. Les services fiscaux ont donné des explications confuses, cela devrait être régularisé en 2018.

Par ailleurs, la notification de la Dotation Générale de Fonctionnement (D.G.F.) a été reçue très tardivement (vendredi 7 avril). Lors de la préparation du budget primitif une D.G.F. de 80 000 € a été prévu sauf qu'elle ne sera que de 62 000 €. Après 3 années consécutives de baisse la commune perd encore 18 000 € soit un total de perte depuis 4 ans de 108 000 € de recettes de fonctionnement.

M. Pierre DUFFAU explique qu'ils ont reçu la visite de M. Claude HAUT, Sénateur de Vaucluse, celui-ci a conscience de la situation et des difficultés que cela engendre. Sans vouloir anticiper les choix politiques il semblerait que les montants de D.G.F. seraient stabilisés pour les années à venir.

M. Pierre DUFFAU souligne que ces mesures étouffent les communes et ne permettent plus une bonne gestion. Malheureusement, seulement deux choix seront possibles sur les années à venir : soit une baisse des investissements de la commune, soit une hausse des taxes locales. Pour la commune les mêmes taux ont été maintenus depuis 2009.

Concernant les projets d'investissements :

La salle multi activités a été inscrite au budget afin de solliciter des subventions.

La réfection de la Route de Richerenches n'est pas à l'ordre du jour car il reste des difficultés concernant les travaux d'enfouissement des lignes électriques. Jusqu'à présent ces travaux dépendaient de la Communauté de Communes. Or, la communauté vient de restituer

cette compétence aux communes. L'avenir est incertain et afin d'éviter de revenir sur ce chantier il est reporté jusqu'à nouvel ordre.

M. le Maire précise que la Route de Richerenches est une nécessité et qu'il faudra faire les travaux avant la fin du mandat.

Un débat est engagé concernant le budget de renouvellement des ordinateurs des écoles estimé à 4 500,00 €.

Ce devis comporte l'acquisition de 4 nouveaux PC et la remise à niveau des anciens.

Mme Sylvie BERGERET explique que lors de la commission des finances il a été convenu de demander un projet clair et défini aux enseignants concernant l'informatique.

M. Francis DAYDE informe que le devis comprend le changement des logiciels d'exploitation des anciens PC, le renouvellement de deux ordinateurs hors de service, les enseignants ont récupéré gratuitement des ordinateurs sur une école à Lyon.

M. Francis DAYDE reconnaît qu'il reste le problème de l'utilisation du matériel par les enseignants.

Mme Sylvie BERGERET est favorable mais uniquement si l'informatique s'inscrit dans un projet pédagogique.

Mme Christine HILAIRE rappelle que les enseignants ont fait l'effort d'aller chercher 4 ordinateurs à Lyon et qu'il s'agit de l'application du programme scolaire.

Mme Malorie BOUTEILLON pense que les enfants acquièrent un niveau en informatique plus chez eux qu'à l'école.

M. Pierre DUFFAU propose de faire la mise à niveau des 18 ordinateurs existants (pour 2 500 €) et attendre l'arrivée du nouveau Directeur pour l'acquisition des 4 ordinateurs portables.

La voirie 2017 prévoit : Saint Martin, Les Combes, le Cimetière, le Chemin de la Papeterie et celui d'Authèze.

M. Jacques SZABO demande si le chemin de l'Excavateur est prévu.

M. le Maire confirme que les bords sont en mauvais état mais pas la bande de roulement.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 de la commune.

M. Pierre DUFFAU remercie Céline DAUTHEVILLE et Jacinthe GALLICCHIO pour leur travail au service comptabilité, il rappelle que des investissements importants sont faits sur la commune.

## **6) Questions Diverses :**

- Communauté de Communes :

La compétence électrification et éclairage public sera restituée aux collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Concernant, la compétence eau et assainissement, elle devait revenir à l'intercommunalité en 2020 sauf que finalement le Sénat a voté à l'unanimité que ce ne serait pas obligatoire mais facultatif.

M. Jacques SZABO rappelle que depuis 1992 la communauté de communes gérait de nombreuses compétences et le retour en arrière pénalise les collectivités et trouve cette situation inadmissible.

M. Pierre DUFFAU précise qu'il s'agit d'un choix qui incombe aux communautés. Des compétences majeures reviennent aux communes avec des décisions prises pour lesquelles elles n'ont pas le choix, les majorités communautaires décident ce qu'ils veulent au détriment de l'esprit intercommunal.

M. le Maire précise concernant la compétence Electrification et éclairage public que le contrat de délégation de service public va jusqu'en 2020. Le Président de la Communauté de Communes a proposé de rattacher cette compétence au syndicat RIVAVI, qui gère l'eau et l'assainissement des communes de Valréas, Visan et Richerenches.

M. le Maire estime que ces deux compétences ne doivent pas être mélangées. Cette compétence peut être traitée en budget annexe de la commune. Il avait demandé un report de la décision car à ce jour aucun chiffrage n'a été fait quant à l'impact financier sur la communauté et sur les communes. Le retour de cette compétence est très complexe et ne devrait pas être traitée de cette manière précipitée.

M. Jacques SZABO explique que beaucoup de travaux ont été faits sur la commune de Grillon ainsi que Visan. Tous les travaux de renforcements électriques ont été faits par le passé.

- Convention pour une nouvelle antenne FREE sur la commune :

Conformément à la réglementation « Loi Abeille » un dossier d'information est consultable en mairie.

- Travaux CD 941 : la durée des travaux est d'environ 1 mois et demi et s'étendent de l'Hiverneco au centre médico-social de Valréas. Ils coutent au Conseil Départemental 1 million d'euros et compte 10 000 tonnes d'enrobé.

L'étanchéité de Pont du canal Saint Martin sera faite. La balustrade en bois au rond-point de la salle des fêtes sera supprimée pour respecter la réglementation.

- M. le Maire annonce l'arrivée d'une nouvelle association qui vient de la commune de Venterol. Cette association de patchwork occupera la salle du 3<sup>ème</sup> âge le lundi après-midi. Cette association a pour habitude de faire des expositions et un don à une association de la commune.

- P.L.U. : la commune vient de passer en R.N.U. (Règlement National d'Urbanisme) et le principe fonctionne bien. La Préfecture garde de très près les dossiers.

M. le Maire distribue aux membres du conseil le P.A.D.D. (Projet d'Aménagement de Développement Durables) établi par le cabinet Lacroze.

- Poulaillers de M. VERNET : il y a un mois, il a reçu la visite de trois personnes de la Préfecture qui lui ont donné jusqu'en juillet pour mettre en fonction la fabrique de compostage.

- Maison de Santé : M. le Maire rappelle qu'il a annoncé la venue du Docteur de Richerenches dans la Maison de Santé. Or, il ne viendra pas car finalement le choix s'est porté sur un médecin d'une quarantaine d'années.

Mme Josette BALVAY, infirmière, avait pris contact avec ce médecin qui souhaitait quitter la commune de Mirabel. Or, jusqu'il y a encore 8 jours ce médecin n'avait pas encore contacté la commune. Suite à la visite de la Maison de santé le Docteur Patrice CATTELLAT a confirmé sa venue en juin juillet.

- Suite à la proposition de Mme Eliane BLANCHOIN, Adjointe, M. le Maire suggère de faire une réception pour accueillir les nouveaux habitants de Grillon.

Mme Christine HILAIRE rappelle qu'elle même organisait cette cérémonie en début du précédent mandat mais cela avait été arrêté faute de succès.

Mme Eliane BLANCHOIN explique que suite aux portes ouvertes de la Maison de santé et à la rencontre de nouveaux habitants de Grillon, elle a pensé qu'il serait intéressant de proposer une petite matinée d'accueil avec un maximum d'élus et de Présidents d'associations pour présenter la vie et les activités de Grillon.

La liste sera faite avec Amélia et Elodie de l'accueil et un encart sera prévu dans le bulletin municipal.

Mme Sylvie BERGERET explique que la commune de Bollène fait cela avec les vœux annuels.

- M. Francis DAYDE informe que la société Gerflor offre comme les années précédentes le 8 octobre « les concerts de poche » pour un valeur de 2 500 €.

La Foire annuelle est en cours d'organisation, comme les années précédentes une paella est organisée le samedi 27 mai à 20h sur la Place de la Bourgade.

- M. Jacques SZABO s'associe à l'association Arabesques pour adresser des remerciements pour l'acquisition du piano. Mme Mireille BARJAVEL, professeur de piano, est très satisfaite.

- Le 8 juin une exposition de peinture est organisée à la Maison Milon à 18 h. M. Jacques SZABO sollicite 12 grilles d'exposition. Les auditions sont prévues le 9 juin à 18 h.

- Mme Sylvie BERGERET fait une réclamation sur le mauvais fonctionnement de la Poste qui est régulièrement fermée, sans affiche pour avertir.



- M. le Maire répond qu'un rendez-vous est prévu avec le responsable de la poste semaine prochaine.

- Mme Mylène POURRAZ informe qu'ils sont victimes de nuisances sonores et que certaines personnes continuent à faire du feu dans son quartier malgré l'interdiction.

Elle demande si l'EPIFINE a une autorisation pour vendre de l'alcool lors de la Saint Patrick ?

M. le Maire confirme qu'une autorisation temporaire lui a été délivrée pour cette occasion. Cette autorisation est faite dans le même cadre que celle aux associations.

- Mme Malorie BOUTEILLON rappelle que le Comité des Festivités organise une chasse aux œufs de pâques samedi 15 avril à 10 h au stade.

- M. Alain CHAMPEAU annonce le championnat de Vaucluse organisé sur Grillon le 10 et 11 mai.

- Mme Christine HILAIRE rappelle que le bulletin et les Grillonnades vont paraître prochainement.

La commission communication est prévue le mercredi 19 avril à 18h30.

- Mme Odile FORD annonce que le 13 mai dans le cadre des 700 ans à la Maison Milon une conférence est organisée sur la contrebande.

- Mme Mylène POURRAZ rappelle le problème avec les conteneurs semi enterrés.

M. le Maire explique qu'une rencontre est prévue avec M. PERTECK pour le renouvellement du contrat ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Jean-Marie GROSSET

Christine HILAIRE

Francis DAYDE

Pierre DUFFAU

Eliane BLANCHOIN

André JOUVE

Michelle MASSIBOT

Robert UBASSY

Nathalie GLAZEWSKI

Patrick MOURIER

Alain CHAMPEAU

Rafael SANCHEZ DEL VALLE

Mylène POURRAZ

Virginie SCHELSTRAETE

Malorie BOUTEILLON

Jacques SZABO

Michel COLONGIN

Odile FORD

Sylvie BERGERET